

Les cahiers fédéraux



La solidarité

Un pour tous & tous pour un



Fédération Nationale
SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE



**NOUS SAVONS QUE LES SAPEURS-POMPIERS
FONT FACE AU DANGER.
NOUS OUBLIONS QU'ILS PEUVENT
LAISSER DERRIÈRE EUX DES ORPHELINS.**

SOUTENEZ-LES. FAITES UN DON.

**ŒUVRE DES PUPILLES ORPHELINS
ET FONDS D'ENTRAIDE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE**

32 RUE BRÉGUET - 75011 PARIS - 01 49 23 18 00

WWW.OEUVREDESPUPILLES.FR



Édito



Cher.ère.s ami.e.s sapeurs-pompiers,

La solidarité, c'est le cœur de notre réseau associatif, sa raison d'être. Des caisses de secours aux amicales, des unions départementales et régionales à la Fédération nationale, mais aussi, bien sûr, l'Œuvre des pupilles et notre Mutuelle nationale, c'est l'activité qui nous anime au quotidien, qui guide le reste de nos actions. L'action politique vient compléter les actions solidaires, les loisirs et le sport ont pour but de tisser des liens indéfectibles pour souder les sapeurs-pompiers et pour qu'ils puissent ainsi détecter la détresse chez leurs collègues. Adhérer au réseau associatif pour permettre le déroulement de toutes ces activités, c'est donc le premier geste de solidarité. C'est l'adhésion des

270 000 sapeurs-pompiers, JSP, PATS, ASP qui permet au réseau d'exister et de mener ses actions solidaires, et qui permet aux sapeurs-pompiers en retour de bénéficier de la protection juridique, de participer aux événements sportifs. Vous découvrirez dans ces pages le fonctionnement de la solidarité au sein de notre communauté mais aussi les nombreuses façons de participer à cette solidarité avec des exemples d'initiatives locales, des bonnes pratiques issues des départements, des astuces... pour pouvoir, à votre tour, vous impliquer, à votre manière, dans ce formidable réseau solidaire.

Bonne lecture !

Philippe Huguenet,
secrétaire général

Sommaire

p. 4 L'action sociale au cœur du réseau associatif

p. 6 La solidarité au service des sapeurs-pompiers

- ↳ Solidarité familles : la force d'un réseau au service des sapeurs-pompiers
- ↳ Un socle d'assurances pour tous
- ↳ Une protection juridique pour tous
- ↳ Ils viennent en aide aux sapeurs-pompiers

p. 12 Les pompiers solidaires

Sapeurs-pompiers de France - Le magazine

N° 1103 – septembre 2017

Directeur de la publication : colonel Éric Florès

Contact : 32, rue Bréguet 75011 Paris – 01 49 23 18 18 – communication@pompiers.fr

Credits photos : Sdis 30, Sdis 77, S. Gautier, P. Forget, Christophe Hargoues, L. Lacombe, N. Tanguy, P. Rossignol, Dopffer, Li Zhongfei.

Être sapeur-pompier, c'est venir en aide à ses concitoyens quand ils en ont besoin. Adhérer et participer au réseau associatif sapeur-pompier, c'est venir en aide à ses collègues et à leur famille quand ils en ont besoin. C'est l'origine et le sens de l'action de toutes les structures associatives, locales, départementales, régionales et, bien sûr, des institutions nationales.

Focus sur les institutions nationales et leur rôle social

Fédération nationale

La Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France représente la communauté des sapeurs-pompiers. Ses membres sont unis par le don de soi au service de l'intérêt général. Sur la scène politique, forte de ses milliers de membres, la Fédération nationale milite pour défendre et améliorer leur protection. Sous son impulsion, l'Œuvre des pupilles, en 1926, puis la Mutuelle nationale, en 1992, sont venues renforcer cette action solidaire en formant un réseau d'écoute, d'aide et de soutien concret, adapté aux besoins de chacun. La Fédération nationale travaille au quotidien la cohésion des sapeurs-pompiers et leur action dans la solidarité : commission fédérale action sociale, formation des nouveaux élus et journée des délégués et assistants sociaux, coordination des actions autour du Téléthon, demandes de médailles posthumes, négociation de partenariats à reversement pour l'Œuvre des pupilles sont autant d'exemples de son activité solidaire.

Œuvre des pupilles

L'Œuvre des pupilles, a quant à elle, en charge le volet social du réseau associatif.


À sa création, en 1926, son but était la prise en charge exclusive des enfants de sapeurs-pompiers décédés en service commandé. En 1993, il a été décidé d'accompagner également les enfants dont le parent sapeur-pompier est décédé hors service (maladie, accident, etc.). En 2000, l'ODP a élargi encore son champ d'action en mettant en place le dispositif Solidarité familles, puis en 2015 en étendant ses bénéficiaires aux enfants des sapeurs-pompiers dont le conjoint est décédé. Sa mission est avant tout d'assurer un avenir plus heureux aux enfants et aux familles en épaulant le parent restant et surtout en accompagnant les pupilles du jour du drame jusqu'à leur entrée dans la vie active, voire tout au long de leur vie. L'ODP intervient également auprès des Anciens sapeurs-pompiers, des Jeunes sapeurs-pompiers, des Personnels administratifs et techniques et de leur famille.

La commission fédérale action sociale

Comme les autres commissions spécialisées de la Fédération nationale, elle est composée d'un représentant par région et de membres experts. Siègent aussi à cette commission des représentants des autres structures fédérées, Œuvre des pupilles et Mutuelle nationale, pour une vision globale de l'action sociale dans le réseau. Cette commission est chargée d'alimenter la réflexion du conseil d'administration et du comité exécutif de la Fédération nationale autour des sujets de solidarité et des actions à mener dans ce domaine au sein du réseau. Pour le mandat 2015-2018, les trois sous-groupes identifiés travaillent sur les sujets suivants : le handicap (prise en charge des sapeurs-pompiers handicapés, continuité dans leur activité, prise en charge des personnes handicapées lors des interventions en lien avec la commission secourisme), la formation du délégué social pour faciliter la prise de ce poste clé au sein du réseau associatif et la mise à jour du référentiel social (compilation des textes de référence et ressources à disposition du réseau dans le domaine social).

Œuvre des Pupilles : un projet 2017-2018 enrichissant

- Conforter et développer les aides aux pupilles (augmentation des allocations trimestrielles, du forfait permis de conduire, participation aux frais d'internat, aide spécifique pour les jeunes partant étudier à l'étranger, etc.) ;
- renforcer l'accompagnement des pupilles handicapés (financement d'équipements médicaux, mise en place d'un système d'épargne pour les plus lourdement handicapés) et des pupilles étudiants ;
- améliorer l'organisation des séjours et des rassemblements nationaux des pupilles et des parents (prise en charge des frais de transport pour les rassemblements nationaux, etc.) ;
- développer l'accompagnement des parents et des pupilles (annualisation du rassemblement pupilles majeurs, renforcement de l'organisation du rassemblement parents, mise en place de réseaux d'experts et de groupes de paroles, etc.)
- renforcer l'offre d'hébergement à Paris.

 Envoi de l'intégralité des actions sur simple demande à odp@pompiers.fr

Mutuelle nationale

Forte de 70 ans d'expertise mutualiste sapeur-pompier dont 25 ans d'existence nationale et ouverte à tous les sapeurs-pompiers de France et personnels associés (PATS, salariés des unions départementales), la Mutuelle fait évidemment partie intégrante du réseau solidaire sapeur-pompier. Créée par des sapeurs-pompiers pour des sapeurs-pompiers et gérée par des sapeurs-pompiers, elle place l'écoute et le suivi personnalisé au cœur de son action. Elle est dotée d'un service social qui mène ses actions en étroite collaboration avec tous les échelons du réseau, les assistantes sociales des Sdis, mais aussi avec un réseau de partenaires et de travailleurs sociaux.

La Mutuelle nationale propose ainsi un ensemble de services et de dispositifs adaptés à chaque situation : versement d'aides financières exceptionnelles, accompagnement, service d'assistance, orientation, partenariat avec Cresus, association spécialisée dans le rééquilibrage budgétaire et la prévention du surendettement, partenariat avec l'Œuvre des pupilles pour la prise en charge de cotisation des veufs, orphelins scolarisés et pupilles majeurs, etc. Son action se tourne vers ses adhérents et leur famille, mais également vers les associations du réseau fédéral, avec la mise en place du contrat fédéral associatif.

Les acteurs sociaux du réseau sapeur-pompier

Si vous rencontrez une difficulté, voici les différents interlocuteur.trices à qui vous adresser directement dans votre département



Présent.e dans chaque département, il.elle est votre premier contact.

Il.elle noue des partenariats entre le réseau associatif local et les structures publiques afin d'y sensibiliser aux problématiques sapeurs-pompiers et d'améliorer les interactions. Il.elle écoute, conseille et aide également les sapeurs-pompiers et leur famille.

C'est par lui.elle que passent tous les dossiers pour les demandes de protection juridique ou d'aide à Solidarité familles.



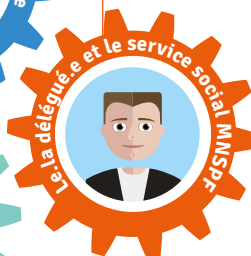
En fonction de l'organisation de votre département, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes :

Véritable relais de proximité, il est investi d'une mission de première écoute, de repérage des difficultés financières ou psychologiques et de signalement.



Sur le terrain, il.elle assure le relais entre les adhérent.e.s, les unions et les assistant.e.s social.e.s.

Présent.e.s dans une trentaine de Sdis ils,elles reçoivent les sapeurs-pompiers ou les PATS en difficulté. Ils,elles peuvent en référer au Comité des œuvres sociales du Sdis, à l'amicale, à l'union et, si besoin, aux instances nationales.



Solidarité familles : la force d'un réseau au service des sapeurs-pompiers

Solidarité familles c'est une aide solidaire accessible à tous, fruit d'une collaboration entre la Fédération nationale, l'Œuvre des Pupilles et la Mutuelle nationale. L'ODP en assure la gestion et la mise en œuvre. Ce fonds de solidarité commun est destiné au soutien et à l'accompagnement moral et financier des sapeurs-pompiers et de leur famille en situation de détresse, voire de précarité (maladie, handicap, accident, perte d'emploi, etc). Il intervient, lorsque cela est nécessaire, en complément des actions menées localement par les amicales, les unions départementales et régionales.

Aucun domaine d'intervention n'est privilégié, tout type de demande est étudié à partir du moment où le bénéficiaire se trouve dans l'incapacité de rétablir seul sa situation (difficultés financières – précarité), et les situations sont étudiées par une commission mixte composée de représentants de la Fédération nationale, de l'Œuvre des pupilles et de la Mutuelle nationale. Ce dispositif a montré également toute son efficacité lors des catastrophes naturelles.

Parcours type d'un dossier Solidarité familles



1 Demande de dossier



Qui peut en faire la demande ?

- Le.la président.e de l'union départementale
- Le.la chef.fe de centre
- Le.la président.e de l'amicale
- La famille

Comment ?

Par mail à odp@pompiers.fr en précisant la nature des difficultés.

2 Le.la président.e d'union départementale reçoit le dossier à compléter



3 Constitution du dossier par le.la PUD et/ou le.la délégué.e social.e du département avec la famille



Attention à bien fournir l'intégralité des pièces demandées, à remplir l'ensemble des rubriques et à signer le dossier.



Solidarité familles l'a soutenu

Denis

Sapeur-Pompier Volontaire, marié et papa de 2 enfants

Comme on dit, il a tout pour être heureux. Mais la vie n'est pas simple tous les jours et apporte son lot quotidien de soucis et de dépenses lourdes quand on est parent d'un enfant handicapé : aménagement de la maison, frais médicaux, établissement et thérapeutes spécialisés, etc. Son fils, Geoffrey, est aujourd'hui un adolescent et son fauteuil ne correspond plus à sa morphologie et à son handicap. Un changement qui nécessite des fonds importants, plus de 32 000 euros. Le réseau local des sapeurs-pompiers s'est mobilisé à hauteur de 5 700 euros

et les organismes d'État ont versé 20 667,97 euros. La commission Solidarité familles a soldé la facture à hauteur de 6 000 euros.

« De jour en jour, Geoffrey prend de l'assurance avec son fauteuil et apprécie le confort d'être bien installé, de pouvoir se mettre debout quand il le désire, en position allongée pour se reposer ou recevoir ses soins tout en restant assis et pouvoir être à hauteur d'homme, sans changer d'appareillage, ce qui évite beaucoup de manutention pour lui et pour nous. »

4

Le.la PUD retourne le dossier complété à l'Œuvre des pupilles



5

Traitement et étude des dossiers par la Responsable sociale de l'ODP. Présentation anonyme des dossiers à la Commission mixte.



6

La famille et le.la PUD sont informés de la décision de la commission



Le.la DDSIS, le.la PCASDIS et le.la délégué.e social.e sont également informés de la décision.

Les dossiers sont étudiés conjointement par des représentants.e.s de chaque instance :



Un socle d'assurances pour tous

L'activité de sapeur-pompier comporte des risques. Ceux du service sont couverts par le SDIS, mais ceux de toutes les activités associatives doivent l'être également : une blessure en faisant du sport, un accident lors de la tournée de distribution des calendriers, une chute lors d'un événement organisé par l'amicale... Pour tout cela, c'est l'union départementale qui contracte une assurance au bénéfice de ses adhérent.e.s. Cette dernière dépend souvent du niveau de richesse du département. Ainsi les plus grosses unions pouvaient offrir à leurs adhérent.e.s une meilleure protection. De ces inégalités est née la volonté de la fédération d'offrir une protection équitable à tarif unique sur l'ensemble du territoire.

Une protection par et pour les sapeurs-pompiers

Le poids de 270 000 adhérent.e.s permet en effet une mutualisation beaucoup plus efficace, d'autant plus lorsque la protection est élaborée par les sapeurs-pompiers eux-mêmes. C'est aujourd'hui le cas puisque la mise en œuvre de ce projet a été confiée à la MNSPF. Une protection par et pour les sapeurs-pompiers, c'est l'amélioration de la couverture en fonction des retours des adhérent.e.s à ce contrat, mais aussi des sapeurs-pompiers qui n'y adhèrent pas. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, le plafond d'indemnisation de la garantie responsabilité civile, de

même que les prestations incapacité pour les SPV sans profession ou à la recherche d'un emploi ont été augmentés, la durée d'indemnisation en cas d'hospitalisation a été étendue... Une protection par et pour les sapeurs-pompiers, c'est aussi faire vivre la première valeur des sapeurs-pompiers qu'est la solidarité en permettant que les éventuels excédents financiers du contrat (une année où les besoins en assurance n'ont pas été très importants par exemple) soient reversés à l'ODP.

Un réseau national adapté aux spécificités locales

Et comme équité sur le territoire ne signifie pas que tous les départements ont la même histoire et les mêmes besoins, le socle de base de l'assurance, commun au niveau national, est complété d'options, choisies par les départements pour ajuster leur assurance et répondre aux spécificités locales. Avec à date près de 70 unions adhérentes, ce contrat ne cesse d'évoluer pour être toujours au plus près de la réalité des besoins du réseau associatif et de chacun.e de ses membres, afin que tous puissent en bénéficier rapidement.



Pour moi, sapeur-pompier, jeune ou ancien mais aussi PATS, c'est la garantie d'avoir une solution si je me blesse en participant à une manifestation associative ou pendant son organisation, si j'ai un accident ou un problème de santé en me rendant au service. Avec une continuité de l'action sociale entre la Fédération, l'Œuvre des pupilles et la Mutuelle nationale et je suis sûr d'être accompagné au quotidien par des équipes au service de la communauté à laquelle j'appartiens !



Quelle couverture, quelle protection ?

- Un contrat réservé aux membres du réseau associatif fédéral (SPP, SPV, JSP, PATS, ASP) ;
- Un socle de base pour les actifs comprenant : responsabilité civile dont responsabilité civile dirigeant associatif, garantie santé et garantie prévoyance avec incapacité de travail, invalidité en cas d'accident, décès et obsèques ;
- Des options à la carte. Par exemple : une couverture décès toutes causes jusqu'à 84 ans et une option spéciale non-cité à l'Ordre de la nation (être cité à l'Ordre de la nation offrant une indemnisation plus importante au.à la conjoint.e restant.e), mais aussi une assurance tous risques objets pour les adhérents de l'association (et pas seulement des objets appartenant à l'association).





Ils ont choisi le contrat fédéral associatif



Olivier Arnaud,

président de l'union de l'Hérault

Il a signé depuis quelques mois un contrat fédéral associatif.

Une démarche issue du drame qu'a connu son département en août 2016 à Roquessels. Quatre sapeurs-pompiers avaient été gravement blessés lors d'un incendie, dont l'un était décédé des suites de ses blessures. La solidarité a joué son rôle.

« On ne peut pas "mégoter" avec les assurances », assure le PUD, « j'ai souhaité pouvoir souscrire à toutes les extensions de garantie que permet le contrat. Chaque union départementale fait ce qu'elle veut mais ça a été mon choix ».

Depuis, lors des championnats de France VTT organisés par l'Hérault en juin dernier, un sapeur-pompier de la Marne s'est lui aussi gravement blessé. Le contrat fédéral a permis de le rapatrier, ainsi que son épouse, dans son département.

Le contrat a été prévu par et pour des pompiers. Il est donc parfaitement adapté à nos activités, que l'on soit en service ou hors-service. C'est rassurant !



Jean-Noël Richard,

président de l'union du Loir-et-Cher

D'importantes inondations ont sinistré le Loir-et-Cher en 2016, touchant notamment de nombreux pompiers et leur famille. Une solidarité nationale s'est aussitôt mise en place avec le réseau associatif au niveau national. Un élan qui a fait chaud au cœur de Jean-Noël Richard, président de l'union départementale : « Il m'a semblé logique qu'il y ait un juste retour. Souscrire au contrat fédéral associatif nous est apparu comme étant une solution. Mais ce n'est pas la seule raison. À peine plus cher que le contrat précédent, il couvre plus de risques, avec les AVC par exemple. La différence de prix a été prise en charge par l'union. »

Contrairement aux autres contrats, il ne devrait pas subir d'augmentation de cotisations. Avec ce nouveau contrat, les actifs, les anciens, les JSP, mais aussi les personnels associés du Loir-et-Cher bénéficient du soutien du service social de la Mutuelle nationale et ont accès aux services de l'association Crésus qui accompagne les pompiers confrontés à des difficultés financières.

On comprend pourquoi la décision de passer à un contrat fédéral associatif a été votée à l'unanimité par le conseil d'administration de l'union départementale !

Une protection juridique pour tous

Personne n'est à l'abri d'un litige lié à son activité au sein du Sdis ou du réseau associatif fédéral. En cas de besoin, la Fédération nationale offre – depuis plus de 15 ans – une assurance de protection juridique à tous ses adhérents : actifs mais aussi JSP, anciens, personnels administratifs, techniques et spécialisés, personnels des unions et des amicales.

Que propose-t-elle ?

Cette assurance permet de bénéficier d'un conseil et de la prise en charge des frais de procédure (honoraires d'avocat, frais d'expertise, etc.) à hauteur de barèmes contractuels. Elle propose également un soutien psychologique – de plus en plus sollicité par les bénéficiaires – et permet de gagner

en rapidité de traitement des dossiers et de remboursement des frais de procédure.

Signe d'une meilleure connaissance par les adhérents de cette protection juridique, le nombre de dossiers étudiés chaque année est en constante augmentation, portant à une centaine de dossiers traités par an en moyenne.

Elle couvre par exemple :

- l'accompagnement d'une procédure disciplinaire ;
- la contestation d'une sanction disciplinaire ;
- la contestation d'une décision médicale ;
- une plainte pour harcèlement moral ;
- une demande de reconnaissance de l'imputabilité au service d'un accident.

Particuliers et entreprises soutiennent également les sapeurs-pompiers, dans leurs activités opérationnelles et associatives.

Quelques exemples.

Qui va garder les enfants ?

Exemple d'Ancinnes.



L'éternelle question pour tout sapeur-pompier appelé en intervention ! Christian Letellier s'occupe de la mission Encouragement volontariat au Sdis 72 et assure la présidence de l'union de ce même département.

Son rôle : démarcher les employeurs des sapeurs-pompiers pour les laisser partir en intervention. La plupart sont très favorables et conciliants. « Certains vont même plus loin, comme le maire d'Ancinnes », précise Christian

Letellier, « Le conseil municipal a pris une délibération pour garder les enfants d'un sapeur-pompier qui serait amené à partir en intervention au moment de venir chercher son enfant à l'école, et ce, gratuitement ». À l'origine de cette action, Jean-Luc Leroux, chef du centre d'Ancinnes : « Bon nombre de mes collègues m'avaient fait part de leurs difficultés à se libérer pour des interventions au moment de la sortie de l'école. J'ai été voir le maire qui a bien voulu proposer cette action de solidarité avec les pompiers ». Déjà trois sapeurs-pompiers du centre en ont bénéficié. Ils ont pu partir l'esprit serein en intervention sachant qu'une solution de garde, qui plus est gratuite, était prévue. Une action qui va faire des petits : deux autres communes ont adopté la démarche.

Pompy® : l'ourson qui seconde les sapeurs-pompiers



La prise en charge des enfants victimes ou témoins d'accidents est une mission difficile, l'enfant étant souvent fragilisé par la situation (douleurs, parents blessés ou absents, sirènes, uniformes). Pour intervenir, les sapeurs-pompiers doivent le rassurer avant tout. Pour les aider, ils peuvent désormais compter sur POMPY®, un ours en peluche en tenue de pompier. Offert à l'enfant lors de sa prise en charge dans le véhicule de secours, il le réconforte et peut aussi lui permettre de montrer où il a mal.

Objectif de l'opération :

Équiper un maximum de VSAV pour aider à la prise en charge des enfants. Elle s'adresse au grand public avec un principe simple : **1 POMPY® acheté = 1 autre offert pour équiper un VSAV.**

Après 9 mois d'opération, près de 10 000 peluches ont déjà été distribuées dans les Sdis, mais les dons de Pompy® générés par l'opération ne suffisent pas. Chaque sapeur-pompier peut contribuer à son déploiement, soit en participant aux ventes de peluches au grand public avec son union ou son amicale, soit en faisant la promotion de l'opération auprès de ses proches, dans son entreprise, etc.

Des actions concrètes en faveur de la communauté sapeur-pompier

Pouvoir s'entraîner avec des casques ou des véhicules réformés ? C'est possible grâce à Cardy et à Renault, qui mettent à disposition des SDIS et/ou des unions du matériel permettant aux sapeurs-pompiers de s'exercer à la désincarcération par exemple. De leur côté, l'ACEF (association des fonctionnaires et agents du service public) et le Crédit Mutuel favorisent l'activité associative : soutien aux JSP en leur attribuant des récompenses financières au moment de l'obtention du permis de conduire, soutien

aux manifestations sportives organisées dans les départements, diffusion de guides pratiques sur la gestion des comptes, la communication... Ces aides sont parfois spontanées comme les buffets organisés cet été dans certaines communes pour soutenir les sapeurs-pompiers luttant contre les feux de forêts, particulièrement intenses cette année. Ces démarches sont autant d'illustrations de la reconnaissance envers les sapeurs-pompiers, espérons qu'elles inspireront de nouvelles initiatives !

Parce que vous
protéger
c'est notre
priorité



santé



pour tous
les budgets



prévoyance



ouvert à tous



notre mutuelle
s'engage
à chaque
instant
de votre vie



Devis
personnalisé
gratuit &
SANS engagement



05 62 13 20 20
contact@mnsfp.fr
www.mnsfp.fr

L'adhésion au réseau fédéral permet aux sapeurs-pompiers de bénéficier de nombreux dispositifs sociaux. Mais ils peuvent aussi compter sur le soutien de leurs pairs, la solidarité étant une valeur identitaire chez les sapeurs-pompiers. Quelques exemples qui font chaud au cœur.

Quand la volonté fait progresser

Philippe Navarre a accidentellement perdu une partie d'une de ses jambes. Mais la solidarité de ses collègues le fait avancer.

Philippe est sapeur-pompier volontaire depuis 1978 et chef du centre de Boulogne-sur-Gesse depuis 1986.

Tout va pour le mieux jusqu'en 2008. Devant chercher un autre travail, il débute une formation d'opérateur en CTA. Mais en septembre de la même année, Philippe est victime d'un grave accident de moto. Il sera amputé d'une partie de sa jambe.

Dès l'hôpital, Philippe va bénéficier de l'élan de solidarité de ses collègues. L'union départementale s'occupe des tracas administratifs et des problèmes d'assurance. Le directeur départemental le rassure alors : « Prenez soin de vous et ne vous occupez pas du travail. On trouvera une solution ». Effectivement, dès qu'il a retrouvé la santé, Philippe a été recruté au CTA de Toulouse. Pour lui permettre de faire son travail de chef de centre, une voiture automatique a été achetée. Il peut ainsi se déplacer sans demander l'aide d'un collègue : « Je ne gêne personne » précise-t-il. Il ne lui reste plus qu'à suivre le dernier projet de sa fin de carrière : la construction de la nouvelle caserne à Boulogne-sur-Gesse.



Surendettement évité

Sébastien est un sapeur-pompier professionnel de 33 ans. Il a été muté il y a quelques mois.

Le déménagement lié à cette mutation a occasionné de nombreux frais, déséquilibrant le budget familial. La situation est vite arrivée à un point critique : recours à un crédit renouvelable pour régler les charges courantes, découvert bancaire, impayés au niveau du crédit immobilier, etc. La situation ayant été détectée par le service social de la Mutuelle nationale, une solution personnalisée a pu être proposée : la mise en relation avec Crésus – association spécialisée dans l'accompagnement budgétaire et la prévention des situations de surendettement – ainsi qu'un accompagnement moral, primordial pour soutenir des personnes déjà fragilisées par leurs difficultés. Cette démarche a permis à Sébastien et à son épouse de travailler à la stabilisation de leur budget par la mensualisation des charges, la mise en place d'une épargne régulière et le solde progressif des dettes.

Le réseau associatif s'est également mobilisé pour lui venir en aide : l'amicale, l'union départementale et l'union régionale ont versé une aide financière directement à la mutuelle afin de solder une partie de la dette du ménage. La commission sociale de la Mutuelle nationale a pris à sa charge le restant dû.

Donner de ses congés

Comment soutenir un collègue confronté à un enfant gravement malade ? Le Sdis 67 a la solution : lui permettre de prendre plus de congés pour accompagner son enfant sans perte de salaire.

Le don de RTT entre collègues est en place dans le Bas-Rhin depuis 2015. Concrètement, chaque salarié du Sdis peut mettre, quand il le souhaite, une partie de ses congés dans un pot commun. Des dons qui vont de 1 heure à plusieurs jours, notamment lors du solde des jours de congé au moment du départ en retraite. Le pot commun est ensuite laissé à disposition de parents devant accompagner un enfant gravement malade. Ils n'ont alors plus qu'à produire les documents attestant de l'hospitalisation pour « piocher » les congés supplémentaires dont ils ont besoin. Près de 4 salariés ont ainsi pu avoir des jours supplémentaires de congés.

Coup de projecteur !

En Loire-Atlantique, des témoignages de veuves vont faire le tour du Net.



Chaque année, l'union départementale de Loire-Atlantique organise une réunion de présentation thématique par groupement. Chefs de centres, présidents d'amicales et d'associations de JSP ont pu assister en 2016 à la présentation des actions sociales de l'union et de l'Œuvre des pupilles.

Des veuves de sapeurs-pompiers sont venues témoigner du soutien administratif, moral et financier reçu par les 47 pupilles et 30 mamans. Joël Phelippon, délégué départemental social de l'union, a souhaité filmer ces témoignages : « *Les messages sont forts. La détresse de ces mamans est immense et leurs témoignages illustrent parfaitement le soutien de l'union et de l'Œuvre des pupilles* ». Les aides sont pratiques : aide au déménagement, travaux dans une maison ou entretien d'un terrain. Le film sera bientôt accessible sur le site de l'union départementale.

Faire face à une dépense de santé imprévue

Marc est sapeur-pompier retraité. À 75 ans, il est veuf et atteint de surdité.

La commission sociale de la Mutuelle nationale peut attribuer des secours financiers exceptionnels à ses adhérents devant faire face à un problème de santé entraînant des frais importants. C'était le cas de Marc, sapeur-pompier volontaire retraité de 75 ans, veuf. Atteint de surdité aux deux oreilles, il se repliait peu à peu sur lui-même. Il devait donc être appareillé rapidement pour éviter l'isolement.

Le coût de l'appareillage était de 3 000 euros. Après déduction des remboursements de la Sécurité sociale et de la Mutuelle nationale, le reste à la charge de Marc s'élevait à 1 500 euros, un frein pour lui. Son conseiller mutualiste dédié l'a alors invité à contacter le service social afin d'envisager un plan d'Action. Il lui a ainsi été préconisé de solliciter sa caisse de retraite ainsi que la commission d'action sanitaire et sociale de la Sécurité sociale. Les deux organismes ont répondu favorablement en lui octroyant chacun un soutien financier à hauteur de 500 euros. De son côté, le service social de la Mutuelle nationale lui a proposé un prêt social à taux zéro pour l'aider à financer le complément, tout en conservant son épargne.

Des ressources extérieures

La FNPSF et les instances fédérales tissent des liens avec des partenaires extérieurs qui peuvent compléter par leurs offres le panel de solutions proposé au sein du réseau associatif. Focus sur deux d'entre eux.



Le CSF accompagne les sapeurs-pompiers dans leur installation : que ce soit pour l'achat ou la location d'un logement, ils pourront notamment prétendre à un prêt « avantage partenariat » de 2 000 euros à 1 % (taux nominal), remboursable en 24 mensualités.

Par ce partenariat, tous les adhérents de la Fédération nationale et les pupilles peuvent aussi bénéficier d'offres et de services dédiés : crédits à taux préférentiels et assurances de prêt sans surprime liée à l'exercice d'une activité à risques, conseils et accompagnements personnalisés.



L'association Castel Mauboussin œuvre en faveur de la formation et du reclassement des personnes en situation de handicap, notamment à la suite d'un accident, dans les domaines des métiers de l'aéronautique et de la santé. La convention signée avec la FNPSF permet de proposer aux sapeurs-pompiers, professionnels ou volontaires, aux personnels administratifs et techniques en situation de handicap, le bénéfice des programmes de formation et d'accès au monde du travail mis en œuvre par l'ACM.

« Sapeurs-pompiers » et « solidarité » sont indissociables.

Solidaires, les sapeurs-pompiers le sont envers les victimes qu'ils prennent en charge - près de chez eux comme à l'autre bout du monde - mais aussi envers toutes les justes causes. Quelques exemples.

ONG sapeurs-pompiers



La solidarité de la communauté s'exprime aussi au-delà des frontières nationales. En effet, de nombreuses associations et ONG animées par des sapeurs-pompiers effectuent des missions d'aide humanitaire et de solidarité

internationale. Professionnels ou volontaires, ces sapeurs-pompiers mettent bénévolement leur expérience et leur savoir-faire au service des populations victimes de catastrophes naturelles ou humaines, en particulier dans les pays émergents où les dispositifs de sécurité civile et la culture du risque demeurent peu développés.

Si ces associations mènent des actions diverses et variées (secours d'urgence, formation, potabilisation de l'eau, dons de matériel, etc.), leur coordination demeure néanmoins assez faible : c'est pourquoi la Fédération nationale a souhaité fédérer toutes ces bonnes volontés afin de bâtir un véritable réseau, capable d'aboutir à des projets concertés et des moyens partagés sur le terrain.

Celles-ci auront l'occasion de se réunir sous le soleil radieux d'Ajaccio à l'occasion du prochain Congrès national des sapeurs-pompiers, au cours duquel un carrefour leur sera consacré, point de départ de ce rapprochement. Au programme : retour d'expériences, partage de connaissances et signature collective d'une charte éthique !

Au secours des populations



Depuis 2004, des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires vont au secours des populations touchées par des catastrophes naturelles et humaines. Réunis au sein de l'association franco-suisse *Groupe d'intervention et de secours* (GIS), ce sont tous des professionnels et des humanitaires engagés. Rencontre avec Jean-Paul Bosland, cofondateur de l'ONG et président de l'union départementale de Haute-Savoie.

Leur dernière intervention remonte à 2015. Tout commence un samedi matin avec l'annonce d'un séisme au Népal. Aussitôt, la cellule de crise du GIS se met en place. « *Le fait d'être une association, qui plus est reconnue et appréciée des autorités, nous permet d'être très réactifs* », témoigne Jean-Paul Bosland. Quelques appels à l'ambassade plus tard, l'équipe d'intervention se rend à l'aéroport de Genève, destination Katmandou. 10 personnes partant pour dix jours, pour la recherche de personnes ensevelies et l'installation de dispensaires médicaux. Des pompiers pour la plupart, mais aussi des médecins hospitaliers et des secouristes d'associations. Avec pas loin de 20 missions d'intervention et de formation depuis la création du GIS, les 70 membres de l'ONG sont bien rodés. L'union départementale de Haute-Savoie est un soutien actif, en fournissant notamment les véhicules d'acheminement des pompiers vers l'aéroport.



Si vous souhaitez en savoir plus et apporter un soutien financier : www.gis-france.org

En route vers l'espoir

Frédéric Attané, sapeur-pompier bénévole, est décédé des suites d'un cancer du pancréas.

Tout commence en 2013, quand on lui diagnostique la maladie. Il lui reste quelques mois à vivre. Il crée alors l'association *Pompiers de l'espoir* avec l'objectif de soutenir l'Institut de recherche Paoli-Calmettes de Marseille, en lui versant 240 000 euros, soit 1 euro par sapeur-pompier de France. Il imagine parcourir à vélo 1 000 km en région PACA avec l'objectif de collecter des dons auprès des Sdis et unions visités sur 6 jours. Malheureusement, la maladie l'emporte avant la première boucle. Qu'à cela ne tienne ! Ses collègues, dont le capitaine Lilian Demarle, poursuivent le projet. On ne lâche jamais chez les pompiers ! 6000 euros sont alors rassemblés, l'accueil des collègues fait chaud au cœur. Depuis, une quinzaine de cyclistes parcourt une boucle chaque année pour aller à la rencontre de leurs collègues. Après l'Auvergne, Paris et Narbonne cette année, l'association espère rouler sur les routes de Verdun en 2018, centième anniversaire de la Grande Guerre oblige. Des efforts qui paient, puisqu'à ce jour près de 200 000 euros ont été collectés !

Au-delà de la boucle cycliste, l'association organise des tournois de football ou bien encore des concerts pour collecter un maximum de dons. D'ailleurs, si vous souhaitez, vous aussi, montrer votre solidarité, la page Facebook de l'association vous dit tout : **@Pompiersdelespoir**.



Téléthon

Depuis son lancement en 1987, les sapeurs-pompiers de France sont partenaires du Téléthon. Chaque année, partout en France, ils sont des milliers à se mobiliser pour cet événement solidaire, chacun à sa manière, chacun en fonction de ses possibilités. Au-delà de leur engagement solidaire, les sapeurs-pompiers ont à cœur de collecter toujours plus de dons, avec pour seul objectif de faire avancer la recherche. Depuis la première édition, les sapeurs-pompiers de France n'ont pas raté un seul rendez-vous, contribuant ainsi, à leur échelle, au financement de la recherche ! En 2016, à l'occasion de la 30^e édition, les sapeurs-pompiers ont récolté 1,3 million d'euros.



AMICALE, UNION, FÉDÉRATION

Votre réseau associatif
est là pour vous !

Adhérez, participez !



na
com
rôle
modernisati
amicale
courage
sapeurs-pompier
liens charte
départementale
unions professionnels
prévention
liens mutuelle
départementale communauté
citoyens famille sapeurs-pompier
œuvre des pupilles
unions courage préventi
solidarité sécurit
national